Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260327-260320_08-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Nb conseillers		
En exercice :	**11**	L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni.
Présents :	**10**	
Votants :	**11**	

Présents	Ronan RIOU, Jean-Yves GOVEN, Laure GUDEA-BOSMAN, Christophe PANNETIER, Yann GOVEN, Véronique LAUNAY, Irwin LE BIHAN, Yasmina BOULIL, Michel BOUETARD et Sabrina CHOQUET
Absents	Morgane QUELVENNEC
Procurations	Morgane QUELVENNEC à Laure GUDEA-BOSMAN
Secrétaire :	Jeanne GARANCHER
Convocation :	16/03/2026

260320-08	**Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil soit 3 adjoints maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

A Saint-Péran le 23 mars 2026

Le Maire,
Ronan RIOU

MAIRIE DE SAINT-PERAN (Ille-et-Vilaine)